



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Périodes et heures d'ouverture : Le calendrier d'ouverture du Potager des Princes est visible sur son site Internet www.potagerdesprinces.com. En cas de nécessité, l'accès au parc peut être interdit soit complètement, soit dans certaines parties de l'établissement.

2. Il est strictement interdit :

- D'introduire des animaux étrangers au Parc : nos amis les animaux ne sont pas admis dans l'ensemble du Parc.
- D'introduire des instruments sonores ou dangereux (armes, objets ou produits dangereux), des objets roulants (vélos, trottinettes et autres véhicules) (sauf landaus et voiturettes destinées aux personnes en situation de handicap).
- De quitter les allées de visite, de franchir toute barrière aussi symbolique soit elle ou tout muret. Il est interdit de se pencher au-dessus des barrières ou murets de sécurité, d'y poser les enfants, de pénétrer dans les locaux non autorisés.
- De frapper sur les installations, sur les vitres ou les clôtures, d'exciter les animaux, de leur lancer un objet.
- De nourrir les animaux.
- D'attirer ou de toucher les animaux dans l'ensemble du Parc.
- De cueillir les, les végétaux, fleurs et les fruits.
- De fumer dans les bâtiments.
- De dégrader ou détériorer les constructions, clôtures, panneaux.

3. Dans l'hypothèse d'un contact avec un animal ou avec une zone souillée, il est conseillé de bien se laver les mains.

4. Les visiteurs sont tenus, le cas échéant, de se conformer aux instructions, remarques et injonctions du personnel et/ou des préposés du Parc.

5. Des animaux sont présentés en semi-liberté. Les visiteurs peuvent par conséquent les croiser sur ou à proximité du chemin. Pour des raisons de sécurité

évidentes, il est strictement interdit de chercher à approcher, attirer ou courir après ces animaux.

6. Il est impératif :

- De surveiller de manière constante et effective les mineurs (points d'eau dans le parc), y compris sur les aires de jeux.
 - Que les mineurs soient accompagnés (les mineurs non accompagnés ne pourront pas accéder au Parc).
 - D'obéir à tout panneau d'interdiction, d'information ou d'avertissement.
 - De respecter la propreté du Parc.
 - De jeter ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet et de respecter les consignes de tri.
 - De manœuvrer les landaus et poussette avec prudence dans les allées en pente, de ne pas emprunter un escalier avec un landau ou une poussette.
 - Pour les groupes autorisés : de pique-niquer seulement sur l'aire prévue à cet effet
7. Pour la tranquillité et le bien-être des animaux et des visiteurs, de ne pas courir ni crier.
8. Les photographes amateurs et cinéastes amateurs peuvent opérer dans le Parc. Les professionnels sont tenus au préalable de s'entendre avec la Direction.

9. Le Potager des Princes décline toute responsabilité sur le vol ou la perte d'affaires personnelles au sein du Parc.

10. Le Potager des Princes décline toute responsabilité sur la dégradation et salissure des vêtements de ses clients liées à la découverte du Parc.

11. Toute infraction aux dispositions du présent règlement pourra entraîner l'expulsion du Parc. Le remboursement de la prestation ne pourra pas être possible.